

FINANCEMENT DE SALAIRE POUR ETUDIANT RECHERCHE SUR LA SCLERODERMIE SYSTEMIQUE 2017-2018

Le Groupe Francophone de Recherche sur la Sclérodermie (GFRS) est heureux d'annoncer l'appel d'offre pour le financement du salaire d'un étudiant pour une année de recherche sur la sclérodermie systémique.

A/ Règlement de l'appel d'offre publié le 10 mai 2017

- Le financement de salaire sera attribué à un(e) **étudiant(e) en Master 2** ou en **Doctorat de troisième cycle** ou à un(e) **étudiant(e) en Médecine en année exceptionnelle de recherche**.

NB : Si l'étudiant(e) en Médecine en année exceptionnelle de recherche obtient plus tard un financement hospitalier, il/elle devra renoncer à sa bourse GFRS et ne pourra en aucun cas cumuler les deux.

- Le/la candidat (e) doit **être membre du GFRS** et à jour de sa cotisation ainsi que les collaborateurs qui participent à ce projet.

- Ce financement prend en charge le salaire du/ de la lauréat(e) à **hauteur de 1758 euros bruts (soit 1354 euros nets) par mois** pendant **12 mois** (Arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel).

- Un laboratoire, un service ou une Unité de recherche n'a le droit de candidater qu'à une seule demande de financement du GFRS (soit 1 demande de financement de projet, soit 1 demande de financement de salaire, cf Appel d'offre GFRS « Financement projet de Recherche »).

- **Ce financement ne sera pas attribué si le/la candidat(e) a déjà un salaire substantiel ou si le/la candidat(e) ne peut pas, pour raisons privées, professionnelles, administratives... réaliser son projet dans l'année du financement.**

- Les dossiers sont à adresser avant **le 29 JUIN 2017 minuit** par courriel aux **trois adresses suivantes** :

- Elisabeth Diot, secrétaire du GFRS : ediot@med.univ-tours.fr

- Annabelle Benbouriche, secrétaire administrative : annabelle.benbouriche@aphp.fr

- Nathalie Lambert, vice-présidente Recherche du GFRS : nathalie.lambert@inserm.fr

- **Le/la candidat(e) devra garder une trace de l'envoi de ce courriel et s'assurer d'avoir reçu un courriel de confirmation de bonne réception.** Si ce n'est pas le cas, il (elle) doit absolument en informer Elisabeth Diot au 06-16-59-27-19 ou Nathalie Lambert au 06-78-11-57-80 dans les plus brefs délais.

- **Tout dossier adressé après le 29 juin 2017 à minuit sera refusé.**

- Pour chaque dossier un rapporteur sera nommé parmi les membres du Conseil Scientifique.

N. C. Lambert, PhD

L. Michel, PhD

D. Launay, MD, PhD

B. Granel, MD, PhD

Le rapporteur ne devra pas avoir de conflit d'intérêt avec le dossier à traiter. Chaque rapporteur enverra le/les dossier(s) à expertiser à **trois experts extérieurs au Conseil d'Administration (CA) du GFRS (n'ayant aucun conflit d'intérêt)**. Chaque rapporteur présentera pour chaque dossier la synthèse des expertises. Les dossiers seront classés en fonction des notes obtenues à l'occasion de la réunion du CA du GFRS le 21 septembre et les **résultats seront communiqués après ce CA**. Le/la lauréat(e) sera également prévenu(e) par courriel.

Appel d'offre Salaire Etudiant GFRS 2017-2018

- Le/la lauréat(e) devra présenter de façon sommaire son projet à l'occasion de la journée du GFRS (20-21 octobre 2017 à Marseille), puis les résultats obtenus devront être présentés lors de la journée du GFRS de 2018.

B) Descriptif détaillé de la demande de financement :

Le projet de master/ doctorat/ année recherche pourra être rédigé en français ou en anglais selon le plan suivant :

Titre du projet

Résumé (200 mots maximum)

CV du/de la candidat(e) en une page maximum incluant les publications. Merci d'indiquer également le nom, prénom, titre, lieu d'exercice et courriel du tuteur scientifique.

Coordonnées du laboratoire hôte

Liste des 10 dernières publications dans des revues à comité de lecture, **de l'équipe** qui soutient le/la candidat(e).

Lettre de recommandation de l'encadrant

Projet (10 pages maximum):

I- Etat de la question

II- Objectifs

III- Méthodologie incluant réglementation éthique

- *Si le projet est une recherche biomédicale qui nécessite l'aval du Comité de Protection des Personnes (CPP) et/ou de l'Agence Nationale de la Sécurité du Médicament (ANSM), le /la candidat(e) devra avoir obtenu lesdits accords au plus tard début septembre 2017. En cas de difficultés prévisibles d'obtenir ces accords, ceci devra être spécifié dans le projet ainsi que les raisons de ces difficultés.*
- *Si le projet implique la recherche sur des animaux à des fins scientifiques, le /la candidat(e) devra, à minima, justifier d'une demande d'autorisation pour recherche sur l'animal (accusé de réception) le jour du dépôt de dossier (29 Juin 2017).*

Le dossier sera rejeté si les accords/ autorisations ne sont finalement pas obtenus.

IV- Résultats attendus ou déjà obtenus

V- Conséquences attendues en recherche fondamentale ou clinique

VI- Budget prévisionnel, sources de financement.

NB :

- *En cas de versement du salaire et de non début des travaux à la date prévue, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration demandera le remboursement de ce salaire au GFRS.*
- *Si vous présentez une candidature à l'appel d'offre « Financement Salaire » du GFRS vous ne pouvez pas présenter une candidature à l'appel d'offre « Financement projet ».*

Le bureau du GFRS :

Président : Luc Mouthon

Trésorier : Bernard Imbert

Secrétaire : Elisabeth Diot

Vice-président clinique : Pierre Yves Hatron

Vice-présidente recherche : Nathalie Lambert